

Mandat sur la Loi 21

- ✓ Considérant que la loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique ;
- ✓ Considérant que la loi 21 retarde les possibilités de croissance et d'emploi des résident.e.s du Québec qui sont membres de communautés culturelles et religieuses minoritaires;
- ✓ Considérant que cette loi ne fait qu'alimenter la division et la haine, en particulier l'islamophobie;
- ✓ Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes et autres groupes minorisés, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec ;
- ✓ Considérant que la loi 21 s'inscrit dans un schéma plus large de lois anti-migrant.es et anti-communautés culturelles et religieuses minoritaires du gouvernement de la CAQ ;
- ✓ Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables ;
- ✓ Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde ;
- ✓ Considérant qu'un front étudiant coordonné contre la loi 21 dans les cégeps et universités québécoises indiquerait que cette loi n'est pas appuyée par les jeunes de cette province ;
- ✓ Considérant que le gouvernement Legault s'entête à aller de l'avant avec des lois qui briment les droits et libertés les plus fondamentales ;
- ✓ Considérant que le droit a, par le passé et encore aujourd'hui, participé activement à la discrimination raciste systémique et que la loi 21 s'inscrit dans cette dynamique ;
- ✓ Considérant que la loi ne fait qu'alimenter la division, la haine et la marginalisation de populations déjà aux prises avec de multiples formes de discriminations ;

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ Que l'AGECVM se dote d'une position ferme contre tout projet de loi, règlement, etc, qui prône la discrimination sur la base de l'appartenance religieuse, ainsi que de n'importe quelle oppression systémique;
- ❖ Que l'AGECVM renouvelle son opposition à la loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;
- ❖ Que l'AGECVM continue d'afficher publiquement sa solidarité avec les personnes concernées et diffuse largement l'information concernant les préjudices que leur fait subir la loi 21;
- ❖ Que l'AGECVM s'engage à continuer de défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages;
- ❖ Que l'AGECVM encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ladite loi ainsi qu'à affirmer leur solidarité avec les personnes visées par la loi 21;
- ❖ Que l'AGECVM soit en contact avec les organismes communautaires qui travaillent avec ce dossier, sans parler à leur place;

Mandat sur la Loi 21

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)

